



Parti socialiste  
du Valais romand

# le peuple.VS

Numéro 175

Vendredi 21 mai 2021



## Quand les profits des pharmas importent plus que les vies humaines

Récemment, le canton du Valais a ouvert les inscriptions pour la vaccination contre le Covid-19 à toute personne dès 16 ans. Une étape importante dans la lutte globale contre la pandémie qui rythme notre quotidien depuis plus d'un an, car la vaccination à grande échelle reste la seule réponse à la crise qui offre de réelles perspectives d'un retour à la normale.



Les différents vaccins en circulation ont été développés dans un temps record, grâce à l'engagement coordonné des laboratoires de recherche et des pouvoirs publics. Aux États-Unis, plus de 10 milliards ont été investis par l'État dans la recherche vaccinale, contre une promesse de livraisons de doses.

Le système des brevets accorde aux groupes pharmaceutiques à l'origine d'un produit thérapeutique le droit d'en interdire la production par autrui, à moins que des accords de licence ne soient convenus. Ce système est défendu par la pharma sous prétexte que les coûts de recherche et développement de nouveaux produits sont immenses, et que les taux d'échec sont souvent élevés. Il faut être rentable, après tout.

Ce système empêche donc des laboratoires de produire les vaccins découverts à travers le monde. Plusieurs pays (USA, Inde, Afrique du Sud) ont récemment lancé un appel pour que

les brevets liés aux vaccins contre le Covid-19 soient suspendus. Ceci permettrait d'en accélérer grandement la production et la distribution à travers le monde. Sans surprise, la pharma s'y oppose, craignant de perdre ses précieux profits.

Alors que des pays entiers attendent encore leurs premières doses et que la vaccination reste le meilleur moyen de faire face à la pandémie, comment peut-on faire peser les profits de la pharma plus lourdement que des vies humaines? Sachant que les pouvoirs publics à travers le monde ont grandement contribué au développement des vaccins, l'argument financier a quelque chose de honteux, pour ne pas dire d'inhumain.

La Suisse doit impérativement rejoindre l'appel à la suspension des brevets vaccinaux! Le PS Suisse a lancé une pétition en ligne à ce sujet: [www.brevets-libres.ch](http://www.brevets-libres.ch). Montrons aux grands groupes pharmaceutiques que les vies humaines valent plus que leurs profits!

**Clément Borgeaud,**  
président du PSVR



2

L'entretien :  
Emmanuel Amoos,  
conseiller national

3

Échos de la Constituante :  
Un premier succès populaire  
Gaël Bourgeois

5

Échos du Parlement :  
Session de mai  
Barbara Lanthemann

Edito



## Emmanuel Amoos

**La session de mai du Grand Conseil valaisan s'est déroulée sans toi. As-tu suivi les débats ? Comment fait-on pour « décrocher » quand on s'est engagé pendant des années comme chef de groupe ?**

J'ai bien évidemment suivi les débats du Grand Conseil et suis extrêmement content du travail abattu par notre nouveau groupe parlementaire. Si le groupe a été fortement renouvelé, les nouveaux élu-e-s peuvent s'appuyer sur des député-e-s d'expérience qui ont fait leurs premières armes avec moi. Les personnes passent mais les idées restent !

**D'abord conseiller communal, puis député au Grand Conseil et maintenant conseiller national. Qu'est-ce qui va changer pour toi dans ta vie de tous les jours ?**

Ce mandat m'oblige à réorganiser ma vie professionnelle. Je souhaite conserver un mi-temps en entreprise et garder ainsi un pied hors de la politique. Je vais également arrêter de pratiquer certains hobbies pour consacrer l'entier de mon temps libre à ma femme et mes jumeaux.

**En octobre 2019, tu réalisais un très beau score pour les élections au Conseil national. Te voilà élu aujourd'hui et prêt à partir pour Berne. Quels sont tes sentiments à quelques jours de ta prestation de serment ?**

J'éprouve beaucoup de reconnaissance vis-à-vis des nombreuses personnes qui m'ont soutenu lors de la campagne de 2019 et qui m'ont permis de finir à la deuxième place de la liste principale du PSVR. Je suis également terriblement impatient d'attaquer concrètement le travail sous la Coupole fédérale.

**Sais-tu déjà dans quelles commissions tu vas siéger ? Quels sont les sujets qui y seront traités ?**

Je suis extrêmement satisfait de siéger dans la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC). En plus des sujets énoncés dans

son nom, la commission traite principalement des thèmes en lien avec l'égalité, la numérisation, le sport, l'enfance, la jeunesse et la protection des animaux.

**Je suis extrêmement satisfait de siéger dans la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC).**

**La prochaine session débute le 31 mai et se termine le 18 juin. As-tu déjà consulté les ordres du jour ? Quels sont les points essentiels que le Parlement abordera ? Et parmi ces thèmes, lesquels sont essentiels pour le Canton du Valais ?**

J'ai effectivement reçu tout dernièrement l'ordre du jour de la session. Le point essentiel qui sera débattu au Conseil national concernera la réforme de l'AVS 21. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a refusé de donner les moyens nécessaires à l'AVS et de compenser déceimment l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. La commission a soutenu les nombreuses détériorations déjà apportées par le Conseil des États. Sans une correction majeure du projet en plénum, le PS devra nécessairement lancer le référendum. Dans la version actuelle du projet, 65 ans c'est toujours NON !

Un des points qui concernera tout particulièrement le Valais est la motion qui demande la création d'une assurance suisse contre les tremblements de terre que je vais bien évidemment soutenir.

**Dernière question : comment se portent tes connaissances en allemand ? Des cours en perspective ?**

C'est l'un de mes principaux défis. En effet, pour être influent à Berne, il est déterminant de maîtriser l'allemand. J'ai de bonnes connaissances scolaires et le pratique un peu par mon travail. Mais le vocabulaire spécifique à la politique me fait cruellement défaut. Je suis donc obligé de prendre des cours.



# Un premier succès populaire pour la Constituante



Suite à des mois de travaux en Commissions et à l'adoption, à l'automne dernier, des principes souhaités par les constituantes et les constituants, le premier test populaire était lancé au travers de la large consultation menée en début d'année. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que ce test a été brillamment réussi.

Plus de 7400 personnes ont souhaité donner leur avis sur la plateforme mise en ligne par la Constituante, afin de répondre à une trentaine de questions allant du fameux et sensible préambule au système électoral, en passant par les droits fondamentaux. Un engouement populaire encourageant et démontrant l'intérêt grandissant de la population pour ce travail «fondamental» mené durant quatre ans.

Au-delà du rapport détaillé fourni, un outil en ligne permet également d'intégrer des données socio-démographiques sur chaque question. On pourra alors voir poindre certaines différences de fond entre les régions linguistiques et culturelles de notre canton, ou entre hommes et femmes par exemple.

Si certains résultats reflètent de manière assez marquée les mêmes tendances qu'au sein de la Constituante, d'autres résultats semblent se distancier assez clairement des débats menés en plénum. Ainsi, le fameux débat sur le préambule donne des résultats différents. Si le plénum a décidé jusqu'à présent de maintenir le traditionnel «Au nom de Dieu tout puissant!», la consultation indique que cette version recueille moins de 40% de soutien et des résultats quasi identiques entre le Haut-Valais et le Valais romand. A contrario, le droit de vote des étrangers au niveau communal avait donné lieu à un vote très serré en plénum, confirmé également lors de cette consultation.

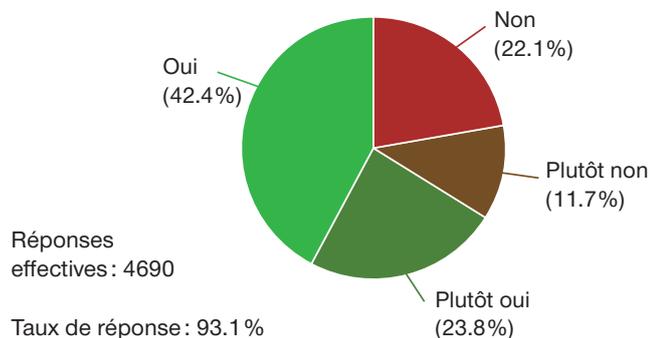
Cette même consultation populaire semble donner raison à différentes mesures proposées dans les principes adoptés par la Constituante, comme un nouveau découpage territorial (suppression des districts), l'introduction d'un congé parental cantonal à défaut de solution fédérale (souhaitée par près de 2/3 des personnes ayant répondu) ou encore la création d'un Tribunal de la famille en remplacement des APEA (à près de 70%). Une plus grande transparence dans le financement du monde politique, l'instauration de Conseils généraux dans les communes de plus de 5000 habitant·e·s ou encore le retour à une élection au système proportionnel «simple» pour le Grand Conseil, trouvent également un assentiment largement favorable au sein de la population.



D'autres mesures, repoussées par les plénums de l'automne peinent également à convaincre dans la population: le droit de vote à 16 ans est rejeté par plus de 70% des personnes consultées ou encore le maintien du nombre de suppléant·e·s, qui convainc moins d'une personne sur quatre.

Enfin, la création d'une Cour environnementale laisse un sentiment mitigé, avec un «petit oui» à 52%.

La Constituante prévoit de remplacer les 13 districts actuels par un découpage territorial en 6 régions organisées autour des villes-centres que sont Brigue-Glis, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey (sans changer le drapeau du Valais). Êtes-vous favorable à ce nouveau découpage?



Ces résultats vont maintenant être analysés dans chacune des dix commissions de la Constituante, qui va réévaluer ses propres positions et entamer la partie rédactionnelle de la future Constitution, en vue de la première lecture qui se déroulera cet automne.

À noter enfin, qu'en plus des 7428 personnes ayant participé à la consultation, 159 acteurs institutionnels (partis, organisations, associations, autorités...) ont également répondu de manière beaucoup plus détaillée à cette consultation. De quoi ajuster une fois encore les positions adoptées, afin de trouver l'assentiment le plus large possible lorsque la votation populaire sera mise sur pied, probablement au cours de l'année 2023.

Gaël Bourgeois,  
collège présidentiel de la Constituante (VS)

# Nouveau co-secrétaire général

L'assemblée des délégué-e-s du PS suisse a nommé un nouveau co-secrétaire général, Tom Cassee, pour succéder à Mickael Sorg. Le Peuple.VS a demandé à Tom Cassee de décrire en quelques mots les motivations qui le poussent à s'engager pour le Parti socialiste.

Chères et chers camarades,

Du début 2017 à la fin 2020, j'ai pu travailler en tant que responsable de campagne pour l'initiative pour des multinationales responsables. Des milliers de bénévoles dans plus de 450 comités locaux ont fait campagne pour que les entreprises soient enfin tenues responsables des violations des droits humains et de la destruction de l'environnement. Cet engagement de toutes ces personnes dans les villes, dans les agglomérations et dans les campagnes est porteur d'espoir.



rédactions et réduisent ainsi leur qualité. Et nous constatons que les PDG ont de moins en moins peur d'intervenir sur le plan éditorial. En d'autres termes, sur les questions clés, ces groupes médiatiques écriront contre nous.

**Pour nos grands objectifs politiques, nous avons besoin d'efforts dans les municipalités, dans les parlements et gouvernements cantonaux, ainsi qu'au palais fédéral.**

Nous devons donc nous demander comment nous pouvons atteindre plus directement les citoyen-ne-s de ce pays. Les médias sociaux tels que Facebook ne seront d'ailleurs pas la solution, car là aussi, les gens voient de plus en plus uniquement le contenu qui est payé. Nous devons donc nous demander comment communiquer encore plus directement avec les personnes ayant le droit de vote. Par nos propres canaux, dans nos réseaux, avec nos amis, dans nos familles.

Pour nos grands objectifs politiques, nous avons besoin d'efforts dans les municipalités, dans les parlements et gouvernements cantonaux, ainsi qu'au palais fédéral. En même temps, nous avons besoin d'une forte pression de la base, de la société civile et de nous, plus de trente mille membres engagés du PS.

L'éveil politique est évident au sein de la grève des femmes et chez les grévistes du climat. J'aimerais aider le PS Suisse à rendre cet éveil commun encore plus fort. Parce que je suis convaincu que nous ne sommes forts qu'en tant que mouvement. Nos campagnes ne fonctionnent qu'ensemble. Le cœur du PS, ce sont ses 30'000 membres. Car contrairement aux entreprises et à leurs acolytes des partis bourgeois au parlement, nous avons ici un avantage décisif: l'engagement d'innombrables personnes motivées.

Cependant, malgré toutes ces personnes engagées, les années à venir ne seront pas faciles. Le paysage médiatique constitue un défi majeur. Aujourd'hui, quelques sociétés contrôlent les journaux les plus importants de notre pays. Ils suppriment de plus en plus d'emplois dans les

# 115

**115 oui sur 118 voix!**

**C'est le score obtenu par la motion pour une transparence réelle des liens d'intérêt de la justice valaisanne.**

**Contre l'avis du Conseil d'État**

# Session de mai

**Le nouveau Parlement élu en mars 2021 a siégé lors d'une première session qui s'est tenue du 4 au 7 mai dernier. Le groupe PS et Gauche citoyenne s'est fortement engagé sur de nombreux sujets, engrangeant quelques belles victoires au passage.**

## Les lois

Le Grand Conseil débattait entre autres de la modification de la loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Traitée par la commission de la Santé lors de la dernière législature, ce texte essentiel permettra de garantir la mise en œuvre et le financement d'une politique favorable aux personnes en situation de handicap qui pourront notamment s'appuyer sur un service en charge de conseiller l'administration et les départements. Ce poste à 100% sera directement rattaché au Service de l'action sociale. L'entrée en matière n'a pas été combattue. Malgré les critiques de la droite, et notamment celle du directeur de l'Avaléms et député PLR Arnaud Schaller qui jugeait ce service trop coûteux, la loi a été acceptée à l'unanimité.

La modification de la loi sur les allocations familiales était l'aboutissement du processus lancé par les Syndicats Chrétiens du Valais au moyen d'une initiative populaire qui demandait l'augmentation des allocations pour enfant de Fr. 40.- et des allocations de formation de Fr. 20.-.

Selon Valentin Aymon, «le Conseil d'État de la précédente législature avait fort bien accueilli les demandes des SCIV, mais à la suite du passage en commission, le projet fut dénaturé. On avait remplacé l'augmentation des allocations familiales par l'augmentation du financement du fonds pour la famille. Le groupe PS et Gauche citoyenne s'est engagé, dans sa majorité, à soutenir le texte de l'initiative. Constatant que les deux idées étaient bonnes, mais que la demande originelle était belle et bien d'aider toutes les familles de ce canton, c'est

dans cette direction que nous avons lutté. Au final, et après ne pas avoir passé loin d'obtenir l'augmentation des allocations et l'augmentation du fonds pour la famille, nous sommes assez satisfaits du texte final. Toutefois, il faudra rester attentifs/ves car le projet est renvoyé à une commission de 2<sup>e</sup> lecture, qui espérons-le, ne fera pas volte-face ou pire n'entertera pas la modification de la loi.»

## Les interventions parlementaires

Le Postulat relatif à la dotation en personnel soignant au sein des EMS n'a pas été combattu, il est donc transmis au Conseil d'État pour exécution. Cette intervention déposée par Barbara Lanthemann en juin 2020 demandait de rectifier



les directives en Valais et de réadapter la dotation en personnel pour garantir une prise en charge optimale des résident-e-s au sein des EMS. Selon Marie-Jo Reuse, députée PS et Gauche citoyenne, si l'acceptation de ce postulat est réjouissante et représente une belle victoire de la Gauche au Parlement, d'autres efforts doivent encore être réalisés dans ce domaine. «En effet, il faut relever qu'en Valais, le personnel d'accompagnement n'est pas réglementé au niveau de la quantité. Et c'est bien de cela dont ont besoin nos aîné-e-s, particulièrement en ces temps de pandémie durant laquelle nous avons pu remarquer les limites du système. Le CE parle aussi de la formation continue, mais est-elle réservée au personnel déjà qualifié? Il serait important de mieux former en cours d'emploi le personnel peu qualifié, spécialement pour les cas de psychogériatrie, pour conserver la dignité et le respect des pensionnaires, qui ne souhaitent pas uniquement être nourris, lavés et blanchis.»



Le postulat proposé par Margaux Dubuis et défendu par Marlyne Andrey-Berclaz, intitulé végétalisation des bâtiments cantonaux, n'a pas été combattu non plus. Pour la députée sédunoise, « il s'agit pour l'État du Valais d'être à la fois exemplaire en tant que collectivité publique et de prendre en compte le réchauffement accru des centres urbains ainsi que le déclin de la biodiversité. Exemplaire, l'État du Valais se doit de l'être en tant que grand propriétaire en allant dans le sens d'une atténuation des problèmes climatiques par des dépenses énergétiques moindres et une adaptation du construit à la chaleur grâce à la végétalisation des toitures, des façades et des surfaces. »



La conclusion du postulat accepté par le Parlement « plus de soutien pour les éleveurs » déposé en septembre 2019 demandait au Conseil d'État qu'il intervienne auprès de l'OFEV pour plus de soutien aux éleveurs en Valais. « Des moyens logistiques, une gestion rapide et efficace des chiens de protection de troupeaux, un engagement accru de civilistes et un financement de ces engagements par le service et non pas par les éleveurs, et pour finir, une réelle prise de conscience face à la détresse des éleveurs ». Le Conseil d'État proposait l'acceptation de ce postulat en indiquant que dans une prochaine lettre à adresser à la Présidente de la Confédération, il attirera son attention sur la situation problématique en Valais et sur les conséquences dramatiques qui en découlent. Le texte proposé par Barbara Lanthemann, Patrick Evéquo, Tarcis Ançay et Madeline Heiniger peut donc réellement être considéré comme une proposition concrète issue des rangs du PS pour des solutions d'aide aux éleveur·euse·s du Canton.

En novembre 2019, le député PS et Gauche citoyenne Tarcis Ançay déposait un postulat, co-signé par d'autres député·e·s issus des rangs du PLR, du PDC et de l'UDC, qui soulevait le désintérêt des jeunes, en particulier, pour la politique. Le Conseil d'État proposait l'acceptation du texte, qui n'a du reste pas été combattu.

Dernier succès, et non des moindres, l'acceptation de la motion « pour une transparence réelle des liens d'intérêts de la justice valaisanne », contre l'avis du Conseil d'État qui proposait le rejet du texte. L'auteure de ce texte déposé en mars 2020, Barbara Lanthemann, proposait que la loi sur l'organisation de la justice soit complétée en indiquant l'appartenance politique des juges dans le registre des liens d'intérêt. 115 député·e·s ont accepté cette motion, contre 2 et 1 abstention. La transparence de la Justice valaisanne exigeait cette modification, transformant ainsi la parole en actes, du moins dans ce cas.

### **Le groupe PS et Gauche citoyenne a connu quelques revers cependant**

Le Conseil d'État proposait le rejet du postulat pour des mesures efficaces pour limiter la prolifération de chats errants, tout en affirmant que le Canton était prêt à collaborer avec les communes, dont le rôle et la responsabilité ont été précisées dans la loi cantonale sur la protection des animaux. Le Canton collaborera à l'avenir encore avec les organisations de protection des animaux pour mener des campagnes de sensibilisation et pour lutter contre la prolifération des chats errants en les stérilisant. Ce postulat a été refusé sans vote par le Parlement.

La présence de groupuscules d'extrême droite en Valais avait inquiété Benoît Barras à l'origine du postulat. La députée suppléante Melissa Cavallo a défendu ce texte, en vain, rejeté par 101 voix contre 21 et une abstention. « Après un recensement, une évaluation de la dangerosité de ces groupes et la prise des mesures qui s'imposent pour garantir la sécurité, c'est la prévention et l'information qui permettront de lutter contre ces dérives totalitaires et éviteront ainsi que la liste des membres ne s'allonge. Soyons proactifs et proactives, n'attendons pas qu'il y ait d'autres victimes ou que la situation se dégrade, agissons maintenant en donnant un signal fort que le Valais refuse ce genre de dérive et s'en préoccupe. »

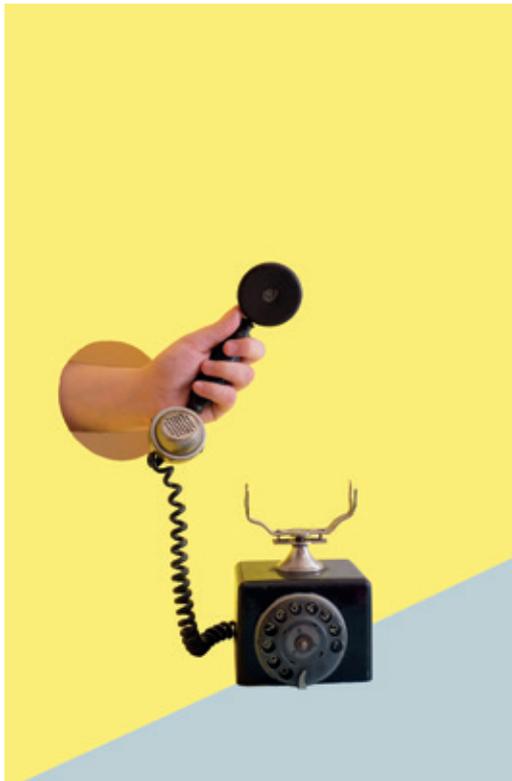
Le bilan de cette première session est dès lors réjouissant pour le groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne qui aura fort à faire, sous l'impulsion de la nouvelle cheffe de groupe Sarah Constantin,

pour faire entendre sa voix et ses revendications dans les années à venir. Le nouveau chef de Département de la Santé, des affaires sociales et de l'intégration Mathias Reynard a quant à lui parfaitement réussi son entrée en matière dans cette session particulièrement chargée.

### Election du procureur général

La polémique qui a entouré le huis clos pour la réélection du ministère public, décidé à 64 contre 58 et 5 absentions, ne devrait pas gommer le résultat du vote. L'élection du procureur général Nicolas Dubuis s'est jouée en deux tours et à un fil. Le procureur en place n'a été réélu qu'avec 64 voix contre 59.

L'avocat et propriétaire de l'1dex, Maître Riand, a du reste formé un recours contre cette «élection». La question soulevée dans ce recours est plus que légitime, tant cette élection ressemble à un scrutin entaché d'amateurisme de la part du bureau du Grand Conseil. On peut en effet s'interroger sur la procédure appliquée : pas de mise au concours et pas d'autre candidat pour un poste qui aurait pu être vacant si M. Dubuis avait été nommé au poste de juge cantonal ; un scrutin à deux tours (donc une votation) avec une candidature unique du procureur en place, alors qu'une élection sans majorité absolue, 63 voix sur 126, aurait dû conduire à une non-élection. Pour terminer, ce n'est pas tant le huis clos qui est regrettable, mais bel et bien les motifs qui ont conduit le Parlement à prendre cette décision. Sous pression d'un chantage inacceptable, certains député-e-s ont affirmé avoir opté



pour ce huis clos par « crainte » de représailles... Les appels téléphoniques de proches du candidat, notamment de son père, évoquant un précédent suicide dans la famille, relèvent d'une manière de faire indigne d'un système qui se veut démocratique et respectueux de l'avis de chacun-e. Ce sont là les reliquats d'un régime en perdition dont les derniers soubresauts sentent la naphtaline ! Tout ça, enrobé d'un silence assourdissant...

**Barbara Lanthemann**

#### Extrait du recours :

«Après la «ratification» du prononcé du huis clos eut lieu une votation portant sur le sujet suivant : êtes-vous favorable, oui ou non, à la reconduction du mandat de procureur général ? Le résultat du scrutin fut une égalité parfaite 63 - 63.

Des député-e-s quittèrent la salle, croyant peut-être manifestement qu'à défaut d'obtention de majorité absolue en faveur du seul candidat, une autre session aurait décidé de l'issue du processus de désignation du procureur général. Il fut alors pourtant décidé de passer à un second scrutin, alors que la majorité absolue n'avait pas été atteinte lors du premier scrutin. Le résultat du second scrutin fut 64 - 59.

Le Grand Conseil, s'écartant manifestement de l'ordre du jour, a organisé un scrutin de votation et non d'élection, puisque le résultat validé est 63 - 63 ou 64 - 59 (résultats de votation portant sur le principe de la reconduction du mandat du procureur général), et non 63 - 0 ou 64 - 0 (résultats d'élection avec un seul candidat).

Formellement, il n'y a ainsi jamais eu d'élection.

De plus, dussions-nous admettre que, conformément à l'ordre du jour, il s'agissait d'une élection, alors il conviendrait de retenir que le score de 63 ne correspond pas à la majorité absolue exigée par l'article 118 RGC. L'élection du procureur général est une élection de personne ; elle ne pouvait se tenir sous la forme d'une votation. »



15 juin - 19 h 00  
Comité directeur

24 août - 19 h 00  
Comité directeur

**Inscription à envoyer au**  
PSVr  
Rue de Conthey 2  
1950 Sion

# Oui

J'adhère au PSVr

Je souhaite recevoir le peuple.vs

ou directement sur le site:  
**www.psvr.ch**

Nom / Prénom

Adresse

NP / Localité

Téléphone / Mobile

Courriel



## Le vengeur masqué



Ça y est, fallait bien que ça arrive...  
Syndrome de la page blanche.

Non pas qu'on manquerait de sujets pour grincer des dents ou s'exciter la moindre, mais là, boum, c'est la panne.

Alors parlons un peu du temps. Fichu temps, quand même!

J'aimerais bien savoir qui est le perfide organisateur de météo qui vient de bousiller la bonne moitié du mois de mai avec des litres de pluie et des tempêtes de fœhn...

Elle est bien bonne celle-là. Les terrasses sont ouvertes, grand bien nous en fasse. Tu te vois, toi, en train de boire l'apéro un manteau sur le dos et un chapeau de marin sur le crâne? Ou accroché au lampadaire avec ton verre de blanc pour lutter contre les rafales de vent?

Une année de covid, et maintenant, un temps pourri. Qu'est-ce qu'on lui a fait, au bon dieu???

En même temps... on parle d'autre chose?

### Bimensuel 10<sup>e</sup> année

Site internet : [www.lepeuplevs.ch](http://www.lepeuplevs.ch)

Rédaction : Barbara Lanthemann  
PSVr  
Rue de Conthey 2  
1950 Sion  
[redaction@lepeuplevs.ch](mailto:redaction@lepeuplevs.ch)

Abonnement : annuel CHF 95.-  
de soutien CHF 120.-  
membres JSVr CHF 50.-

Tarifs de publicité : CHF 200.- (1/8 page)  
CHF 400.- (1/4 page)  
CHF 800.- (1/2 page)  
CHF 1600.- (page complète)

Administration et publicité : Le Peuple.VS  
Rue de Conthey 2  
1950 Sion  
079 443 76 41  
[abonnement@lepeuplevs.ch](mailto:abonnement@lepeuplevs.ch)  
[publicite@lepeuplevs.ch](mailto:publicite@lepeuplevs.ch)